



- 4.3.2. Autorisation d'activités en vertu du règlement n° 1000-07 et fermeture de rues – Festi-Vélo édition 2017.
  - 4.3.3. Demande d'un permis d'alcool auprès d
  - 4.3.4.
  - 4.3.5. e la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre des activités du Festi-Vélo.
  - 4.3.6. Octroi d'un contrat travaux piscine municipale - Remplacement de la pa-taugeoire en une plateforme de béton avec installation d'un jeu d'eau mobile – Appropriation au fonds de roulement.
- 4.4. Rapport des activités du conseil :
- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.
- 5. Dépôt de la correspondance.
  - 6. Affaires nouvelles :
    - 6.1 Motion de félicitations employés et bénévoles de l'organisme Soli-Can
  - 7. Période de questions des citoyens.
- Levée de la séance.

***Adoptée à l'unanimité***

**3. 124.05.2017 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2017**

---

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>ER</sup> mai 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017 ont été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Évangéline Potvin d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017 et de la séance extraordinaire du 8 mai 2017 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

***Adoptée à l'unanimité***

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Aucune intervention

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1. 125.05.2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 2 MAI AU 15 MAI 2017**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Mme Claude Brassard  
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 2 mai au 15 mai 2017 laquelle totalise la somme de 150 501,19 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.1.2. 126.05.2017 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

---

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'une aide financière au promoteur suivant, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
Nicolas Marcotte La Frite mexicaine inc.	5 000 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.3 127.05.2017 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

---

**Considérant que** la municipalité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

**Considérant que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**À ces causes**, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.4. AVIS DE MOTION ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DE 1 500 000 \$ DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX PRÉSENTÉS AU**

---



**4.2.5. 132.05.2017 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CESSION DE TOUS DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS DANS LE CADRE D’UN CONTRAT DE VENTE À INTERVENIR ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN ET MADAME PÂQUERETTE MATHIEU**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d’autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un contrat de vente d’un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 980 993 au cadastre du Québec à intervenir entre la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et madame Pâquerette Mathieu, dans lequel la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix cède à l’acheteur tous ses droits, titres et intérêts qu’elle pourrait prétendre avoir dans l’immeuble.

*Adoptée à l’unanimité*

**4.2.6. 133.05.2017 OCTROI D’UN MANDAT À LA FIRME D’AVOCATS SIMARD, BOIVIN, LEMIEUX S.E.N.C.R.L. POUR PRENDRE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES DANS LE DOSSIER DE L’IMMEUBLE SIS AU 33 RUE SAINT-GEORGES**

---

**Considérant** l’état de délabrement de l’immeuble sis au 33, rue Saint-Georges,

**Considérant que** plusieurs avis visant les nuisances sur le terrain et l’entretien bâtiment ont été transmis aux propriétaires dans les dernières années et qu’aucun changement significatif n’a été remarqué;

**Considérant que** la détérioration a plutôt pris de l’ampleur au fil des années;

**Considérant que** les données du rôle d’évaluation 2017-2018-2019 nous indiquent que le bâtiment a une valeur de 100 \$ alors que les données du rôle antérieur indiquaient une valeur de 10 000 \$;

**Considérant** l’article 3.10.1 du règlement de construction n° 24-99 qui prévoit que la Ville peut exiger la démolition d’un bâtiment ayant perdu au moins la moitié de sa valeur portée au rôle d’évaluation;

**Considérant que** le service d’urbanisme a transmis au propriétaire le 15 mai 2017, une mise en demeure pour lui enjoindre de procéder à la démolition complète du bâtiment dans un délai de 30 jours de sa réception.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix mandate la firme d’avocats Simard Boivin Lemieux s.e.n.c.r.l. (Me Jean-Sébastien Bergeron) pour prendre les procédures judiciaires appropriées visant à obtenir la démolition du bâtiment situé au 33, rue Saint-Georges en cas de refus d’agir du propriétaire dans le délai de 30 jours de la réception d’une mise en demeure.

*Adoptée à l’unanimité*

**4.2.7. 134.05.2017 OCTROI D’UN CONTRAT MARQUAGE DES CHAUSSÉES RUES ET ROUTES DE LA VILLE**

---

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d’octroyer le contrat de marquage de chaussées à la compagnie Signalisation Inter-Lignes inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant approximatif de 14 814,53 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l’appel d’offres sur invitation donné par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est le 4 mai 2017.

*Adoptée à l’unanimité*

**4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

**4.3.1. 135.05.2017 ADOPTION DU PROGRAMME D’INCITATION À LA PLANTATION D’ARBRES**

---

**Considérant** qu'afin de favoriser la plantation de nouveaux arbres sur le territoire, entre autres dans les zones résidentielles et de villégiature;

**Considérant** qu'afin de favoriser la participation citoyenne et d'atteindre les recommandations dans le cadre de l'inscription de la Ville au programme des Fleurons du Québec;

**Considérant** les recommandations du comité d'embellissement d'adopter un programme d'incitation à la plantation d'arbres;

**A ces causes**, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'adopter le Programme d'incitation à la plantation d'arbres, lequel prévoit accorder aux participants une aide financière pour l'achat d'arbres, donnant accès à une liste d'arbres recommandés ainsi qu'à un guide de plantation étape par étape. Ce programme fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.3.2. 136.05.2017 AUTORISATION D'ACTIVITÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-07 ET FERMETURE DE RUES – FESTI-VÉLO ÉDITION 2017**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer:

D'autoriser le comité Festi-Vélo à tenir diverses activités devant se dérouler du 7 au 9 juillet 2017 inclusivement au centre-ville du secteur de Métabetchouan, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;

D'autoriser, dans le cadre de la tenue du critérium le 8 juillet de 10 h à 17 h, la fermeture des rues du centre-ville telles que décrites en annexe du sommaire décisionnel préparé par la coordonnatrice aux loisirs;

D'autoriser, dans le cadre des diverses activités devant se dérouler du 8 au 9 juillet, la fermeture de la rue Saint-André à partir des intersections de la rue Saint-Georges et Saint-Pierre.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.3.3. 137.05.2017 DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DU FESTI-VÉLO**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser monsieur Martin Voyer, Président du Festi-Vélo à déposer auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux une demande de permis d'alcool dans le cadre des activités devant se dérouler les 8 et 9 juillet sur le site de la rue Saint-André à partir des intersections de la rue Saint-Georges et Saint-Pierre.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.3.4. 138.05.2017 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX PISCINE MUNICIPALE – REMPLACEMENT DE LA PATAUGEOIRE EN UNE PLATEFORME DE BÉTON AVEC INSTALLATION D'UN JEU D'EAU MOBILE – APROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'accorder à l'entreprise de construction Bon-Air le contrat de remplacement de la pataugeoire de la piscine municipale du secteur Lac-à-la-Croix en une plateforme de béton avec installation d'un jeu d'eau mobile, le tout pour la somme de 11 055 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 15 mai 2017.

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux de 3 868,88 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 15 mai 2018.

Monsieur le conseiller Richard Lapointe ne se prévaut pas de son droit de vote et déclare qu'il y a apparence de conflits d'intérêt.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Rencontres de citoyens
- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Comité culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Représentation souper bénéfique Club Lions
- Représentation soirée hommage aux bénévoles
- Réunion Festi-Vélo
- Entrevues emplois étudiants
- Dépôt des états financiers de la Villa du Presbytère
- Suivi comité Habitation pour les aînés
- Réunion comité du remplacement de l'horloge du parc Maurice-Kirouac
- Comité consultatif d'urbanisme
- Conseil d'administration Camp musical
- Comité négociation convention collective
- Assemblée générale annuelle Commission des loisirs
- Représentation Société Histoire du Lac-Saint-Jean
- Rencontre Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunion Fédération québécoise des municipalités comité Ressources naturelles
- Participation à la grande marche « Alliance Forêt »
- Colloque développement local et régional

**4.4.1 139.05.2017 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
Liberté à Vélo Randonnée Hydro-Québec	Contribution financière	500 \$
Festi-Vélo édition 2017	Contribution financière	10 900 \$
Séminaire Marie-Reine-du-Clergé 60 <sup>e</sup> anniversaire	Souper spectacle bénéfique le 3 juin 85 \$ / personne Transport chaises et tables pour l'événement	4 billets 340 \$ Accepté
École secondaire Curé-Hébert	Contribution financière de 200 \$ dans le cadre du gala reconnaissance le 24 mai	200 \$
Festival du cowboy de Chambord	Contribution financière pour la 25 <sup>e</sup> édition	100 \$
Fondation des maladies du cœur et de l'AVC	Contribution financière pour l'événement Robe Rouge, édition Bulles et talons hauts le 25 mai	25 \$
Trois Pistoles en chansons	Achat de publicité dans le livre souvenir des artistes. Participation de Maxim Doucet à l'événement.	Publicité ¼ page 125 \$ Volet II Programme d'aide à l'élite

*Adoptée à l'unanimité*

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance.

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

---

**6.1. 140.05.2017 MOTION DE FÉLICITATIONS ADMINISTRATEURS, BÉNÉVOLES ET PERSONNEL DE L'ORGANISME SOLI-CAN**

---

Monsieur Lawrence Potvin, maire présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des membres administrateurs, du personnel et des bénévoles de l'organisme Soli-Can, lequel soulignait le 6 mai dernier ses 25 années d'existence. Ces derniers ont travaillé à pied d'œuvre au fil des ans à préserver la mission de l'organisme laquelle est d'apporter support et réconfort aux personnes touchées par le cancer afin de les aider à mieux vivre cette réalité.

*Adoptée à l'unanimité*

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Aucune question.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

*Lawrence Potvin, maire*

---

*Mario Bouchard, greffier*